

# La QUinzaine

Universitaire

## SNALC

CSEN

4, rue de Trévise  
75009 Paris  
01.47.70.00.55  
01.42.46.26.60  
www.snalc.fr  
info@snalc.fr

16 janvier 2006

n° 1249

Bimensuel

8 euros

Syndicat National des Lycées et Collèges

## Redéploiement

### Concours

- Des réductions drastiques
- Les protestations du SNALC

### Violence

- Que faire ?

### Promotions

Listes d'Aptitude, intégrations, Hors Classes, Classes Exceptionnelles :

- Modalités
- Fiches syndicales

### Vie Syndicale

- Congrès National
- Elections SNALC
- Commissaires Paritaires

### Pédagogie

- "Travailler autrement" ...
- Pédagogie et Economies
- Démocratisation des CPGE ?

### Pratique

- Votre bulletin de paye

Reflet d'une situation réelle ou rumeur catastrophiste, le montant de la dette publique, lourd de conséquences pour les générations futures, obsède ceux qui nous gouvernent. Il n'y aurait rien à redire à cela si ce sentiment ne nous habitait – avec une force croissante – que nos dirigeants veulent faire payer à l'Education Nationale – et à elle seule – le montant global de l'addition. Serait-ce parce que les enseignants sont censés être tous de gauche et, par nature, hostiles au gouvernement ? Serait-ce en raison d'une animosité chronique de la majorité à l'égard de l'Université ? En tout cas, les annonces vont se succédant, unilatéralement porteuses de mauvaises nouvelles. Qu'on en juge plutôt :

■ Une nouvelle fois, au prétexte de baisse des effectifs, de nombreuses académies se verront amputées de plusieurs centaines de postes. Comme toujours, la palme reviendra à l'académie de Lille, dont on se demande si, en haut lieu, on n'a pas décidé qu'elle devait se voir transformer en désert éducatif. Dans le même temps, l'augmentation du nombre des élèves dans le primaire n'entraînera pas, tant s'en faut, une augmentation proportionnelle du nombre des Professeurs des Ecoles ... Bref, il ne s'agit plus, aujourd'hui, de dégraisser le mammouth, mais bel et bien de l'affamer. Sans doute certains, et non des moindres, espèrent-ils qu'à terme, il disparaîtra, les débarrassant ainsi d'un bien encombrant héritage !

■ Des émeutes éclatent-elles en banlieue ? Le ministre annonce immédiatement des mesures de bon sens, parmi lesquelles la création de 1 000 postes pour les collèges "ambition réussite". Fidèle à la logique du "redéploiement" dont on

nous rebat désormais les oreilles, il indique, dans la foulée, que ces créations seront financées par ... la suppression d'une demi-heure de français et d'histoire, en cinquième et en quatrième. Lors même qu'une incroyable incurie a déjà conduit à s'acharner sur ces malheureuses disciplines !!! On croit rêver, mais hélas, on ne rêve pas ... Est-ce en supprimant des heures d'enseignement que l'on va assurer la réussite de tous les élèves, pourtant officiellement inscrite dans la loi ?

Bien sûr, après les diminutions induites par les TPE et autres IDD, que bientôt l'on supprimera en raison de leur inefficacité, ce sont de nouveaux allègements de programmes qui se profilent à l'horizon, que l'on justifiera par la mise en place du "socle fondamental", futur SMIC éducatif à l'usage des laissés-pour-compte. Les gouvernements antérieurs, inspirés par la haine des "savoirs bourgeois", avaient déjà procédé, à grand coups de réformes pédagogistes, au démantèlement de la transmission des connaissances. Fallait-il qu'en plus, la haine du prof conduise à paupériser l'Ecole Publique ? La logique de redéploiement et d'austérité, pour réussir, aurait besoin de l'assentiment de l'ensemble de la Nation. En ne l'appliquant qu'à l'Ecole et aux enseignants, déjà victimes de mesures douloureuses épargnées à d'autres catégories, le gouvernement risque de pérenniser le déclin de la France, d'amplifier à nouveau l'inégalité, d'affronter de nouvelles émeutes et ... de futures "gueules de bois électorales". Beau programme !

**Bernard KUNTZ**

9 janvier 2006

# Contre les Suppressions massives de postes

Au Comité Technique Paritaire Ministériel du 9 janvier la CSEN et le SNALC ont condamné les suppressions massives de postes programmées pour la prochaine rentrée :

■ ces suppressions "à la hache" sont trop souvent **bien plus fortes que la baisse démographique du nombre d'élèves** censée les justifier ! A Amiens, par exemple.

■ les académies les plus frappées sont trop souvent celles les plus **en difficulté**, où les **retards de scolarité** sont les plus **lourds** et les **résultats** aux examens les plus **faibles** et où il faudrait donc, tout au contraire, ... profiter de la baisse démographique pour consolider et renforcer l'encadrement !

■ les académies les plus frappées sont également trop souvent ... **les mêmes que l'an dernier** !, Lille, Nancy-Metz, Amiens, Reims, etc... Ce sont donc en quasi totalité, les mêmes établissements qui vont être touchés et... *les mêmes collègues déjà victimes d'une carte scolaire l'an dernier qui vont à nouveau être déplacés d'office de plus en plus loin et perdre leur nouveau poste ...*

Dans leur intervention la CSEN et le SNALC ont donc demandé que tout agent frappé deux années de suite par une carte scolaire soit absolument prioritaire,

et réaffecté **avant** le mouvement, ou **en début** de mouvement.

Il n'y a même pas, hélas, à se réjouir des 1 000 créations "à profil ambition réussite" annoncées pour les établissements les plus en difficulté : elles seront, de manière tout à fait scandaleuse, financées par de nouvelles ... **suppressions d'heures** (moins une ½ heure en cinquième ! moins une ½ heure en quatrième !) **au détriment donc de tous les élèves de tous les collèges**, ... y compris d'ailleurs de ceux de ces futurs collègues prétendument "privilegiés", ZEP 1, "ambition réussite" !

Et si nous savons, d'ores et déjà, que *tous* les collègues vont perdre ces deux ½ heures hebdomadaires, personne ne connaît, bien entendu, à ce jour quelle sera la petite poignée de collègues qui vont "limiter les dégâts" au titre de l'étiquette "ambition réussite"... Comme si les amputations d'heures à coup d'IDD et d'autres TPE n'avaient pas déjà suffi !

Voilà comment "deshabiller", une fois de plus, "Pierre pour habiller Paul".

Jean-Claude GOUY

## Avez-vous pensé à payer votre cotisation ?

### Le Paritarisme remis en cause

Au Comité Technique Paritaire Ministériel du 9 janvier, notre confédération CSEN a demandé le retrait d'un projet qui aurait remis en cause le fonctionnement des commissions paritaires et des formations paritaires mixtes.

Actuellement, dans la plupart des cas, ces commissions doivent être obligatoirement présidées par le **recteur** ou par le **secrétaire général** de l'académie.

C'est un gage de sérieux, de prise de décision immédiate et directe, sans incertitude, sans revirement d'avis "en coulisse" après la commission.

Le projet visait à autoriser le recteur et le secrétaire général à **se faire remplacer**, dans tous les cas, **par un troisième fonctionnaire**, de rang forcément inférieur, totalement à leur gré ...

Ce serait dévaloriser, une fois de plus, les réunions paritaires, que le ministère, les rectorats et l'administration semblent considérer de plus en plus comme une corvée réglementaire, qu'il faut éviter si possible, en tout cas marginaliser et traiter le plus rapidement et le plus sommairement possible, pour la forme, si on ne peut "y échapper" !

Ce n'est pas, hélas, un fait isolé.

La CSEN a saisi l'occasion de le souligner à ce CTPM et d'exprimer, en intervention liminaire, pour le SNALC, sa plus vive protestation

■ CONTRE le traitement indigne de la Hors Classe des Certifiés l'an dernier, où tout a été fait pour rendre très difficile, et souvent totalement impossible, la consultation réelle des dossiers par les élus syndicaux, les interventions, le débat, la défense des collègues, avec la menace qui se profile de voir ces chausse-trappes s'étendre plus ou moins cette année à la Hors Classe des Agrégés !

■ CONTRE la quasi disparition de vraies commissions nationales pour les avis de priorités médicales au Mouvement

■ CONTRE le projet, inacceptable, de supprimer purement et simplement fin juillet/début août prochains les actuels groupes de travail d'affectations des stagiaires entre les IUFM !

L'administration a finalement préféré retirer, pour l'instant, ce projet.

Jean-Claude GOUY

## Hors Classes : Encore moins de Promotions ?

Les perspectives de nouveaux "ratios" de promotions aux hors classes présentées au Comité Technique Paritaire Ministériel du 9 janvier ne sont guère réjouissantes ...

Au mieux les quotas ridicules actuels (3,85 % pour les Agrégés, 4,23 % pour les Certifiés, semble-t-il !) seront maintenus. Avec, peut-être, une petite progression ... pas cette année mais ... "prochainement !" pour les Agrégés ... En fait parce que la baisse continue des recrutements à l'Agrégation (qui, elle, est certaine !) va, de toute façon, en sens inverse, annuler l'effet de cette (très incertaine !) "petite progression".

On est en tout cas, et on restera dans le second degré, encore loin des **15 % de l'effectif total de chaque corps** promis depuis des années.

On est bien dans la perspective du seul maintien des volumes actuels, si insuffisants soient-ils.

Comme, en plus, tout semble devoir être fait pour promouvoir en priorité à la hors classe les enseignants de ZEP, l'espoir d'une juste promotion se réduit à

néant d'année en année pour des dizaines de milliers de collègues ...

Sans oublier les barrages purs et simples des avis défavorables des chefs d'établissement, des inspecteurs, des recteurs, pas toujours justifiés, sans oublier aussi les inégalités de barèmes et de traitement académie par académie, dénoncées par la CSEN et par le SNALC à ce CTPM.

Un tiers au moins des actuels Certifiés n'accéderont jamais, mathématiquement, à la hors classe, en tout cas, pas au dernier échelon de cette hors classe. Et sans doute ... près de la moitié de ceux n'exerçant pas en ZEP !

Les enseignants hors ZEP, laissés ainsi sans la moindre perspective positive de fin de carrière, auraient-ils démerité ? Nous ne le pensons pas.

Il faudrait, tout au contraire de la politique actuelle, fortement et immédiatement augmenter les ratios proposés.

Il en est, hélas, moins que jamais question.

Jean-Claude GOUY

## Education : pas de Trêve des Confiseurs

Profitant habilement des vacances d'hiver, le Ministère de l'Education a annoncé une série de mesures inadmissibles : diminution des postes mis aux concours de recrutement ; suppression massive de postes dans le second degré ; amputation d'une demi-heure de l'horaire hebdomadaire des élèves de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>.

Le CTPM de ce lundi 9 janvier a unanimement critiqué et rejeté ces mesures.

Pour le SNALC-CSEN, la diminution des postes mis aux concours amplifie un mouvement de désengagement de l'Etat de ses obligations d'instruction, toutes ces suppressions, non plus que celles des postes, ne pouvant être justifiées par les évolutions démographiques. Le SNALC considère de plus que les variations importantes du nombre des postes d'une année à l'autre, dans la même discipline, ne peuvent qu'inciter les meilleurs étudiants à se détourner du professorat. Le SNALC réclame le respect par le gouvernement de ses engagements quant à une programmation pluriannuelle des recrutements.

**Les suppressions massives de postes dans le second degré sont**

**en contradiction flagrante avec les besoins actuels d'encadrement des élèves** comme le prouvent les décisions prises par le Recteur de Versailles en faveur du lycée Louis Blériot d'Etampes. Le SNALC demande que le Ministère revienne sur certaines des mesures annoncées. Les faibles résultats, tant au brevet qu'au baccalauréat, de certaines des académies les plus touchées, justifient amplement qu'on y améliore l'encadrement des élèves. Il demande aussi que les collègues touchés par des fermetures de postes fassent l'objet d'un traitement individualisé qui pourrait déroger aux règles habituelles des affectations. Se contenter de **donner des points supplémentaires pour un mouvement qui n'offre pas de poste n'est plus acceptable**. L'administration doit trouver d'autres solutions.

Quant au financement des 1 000 postes prévus pour les futurs collègues "ambition réussite" par la suppression d'une demi-heure hebdomadaire dans les classes de cinquième et de quatrième, la mesure ne peut que soulever l'indignation. **En quoi en effet cette amputation de l'horaire de tous les élèves, y compris ceux scolarisés**

**dans les établissements les plus difficiles, favorisera-t-elle l'acquisition par tous du socle commun ?**

Il s'avère par contre que la diminution des horaires des disciplines pour permettre la mise en place des IDD aura abouti en quelques années, à une diminution sèche qui va conduire à un nouvel allègement des programmes déjà annoncé par le Ministre.

L'implantation dans les quartiers difficiles des collèges d'excellence ne se justifie, pour le SNALC, que si l'état garantit d'abord à tous les élèves, surtout le territoire, une instruction solide.

Le SNALC-CSEN constate que la nécessité de réduire la dette de l'Etat a contraint le Ministère de l'Education nationale à imposer des restrictions draconiennes. Il tient à souligner que le maintien en l'état des structures actuelles du système éducatif n'est pas compatible avec ces restrictions, signes de la volonté, à peine cachée, du gouvernement de transférer vers les associations et les collectivités territoriales une partie de la mission éducative de l'Education nationale.

*Communiqué remis à la Presse  
le 9 janvier*

# Postes aux concours 2006 : une chute désastreuse

L'ampleur dramatique de la chute				
	2006	2005	2004	2003
Externes	9 782	13 720	12 200	17 200
Internes	1 955	2 790	2 450	2 450
Réservés	0	990	1 000	1 750
3 <sup>ème</sup> conc.	168	200	300	800
<b>TOTAL</b>	<b>11 945</b>	<b>17 700</b>	<b>15 950</b>	<b>22 200</b>

Répartition par type de concours				
		2004	2005	2006
<b>Agrégation</b>	externe	1 750	1 940	1 440
	interne	900	950	760
<b>CAPEs</b>	externe	6 782	7 785	5 947
	interne	1 030	1 250	805
	réservé	405	490	0
	3 <sup>ème</sup> conc.	142	120	110
<b>CAPEPS</b>	externe	780	800	400
	interne	120	120	40
	réservé	40	30	0
	3 <sup>ème</sup> conc.	23	0	0

Répartition par type de concours				
		2004	2005	2006
<b>CAPET</b>	externe	640	650	345
	interne	85	105	60
	réservé	85	70	0
<b>CAPLP</b>	3 <sup>ème</sup> conc.	10	10	0
	externe	1 900	2 100	1 450
	interne	250	310	310
	réservé	400	360	0
<b>CPE</b>	3 <sup>ème</sup> conc.	90	70	58
	externe	380	415	200
	interne	55	55	20
	réservé	55	40	0
3 <sup>ème</sup> conc.	35	0	0	

AGREGATION			
Sections / Disciplines	Ext.	Int.	
Arts			
- opt. A, arts plastiques	16	17	
- opt. B, arts appliqués	10		
Biochimie-génie biologique	11		
Economie et gestion		38	
- opt. A, administrative	16		
- opt. B, comptable & financière	24		
- opt. C, commerciale	23		
- opt. D, Informatique & Gestion	6		
Education Physique et Sportive	15	100	
Génie civil	16	3	
- opt. A, structures & ouvrages			
- opt. B, équip. techn. & énergie			
Génie électrique	14	12	
- électronique			
- électrotechnique			
Génie mécanique	26	11	
Histoire et géographie		90	
Histoire	92		
Géographie	29		
Grammaire	5		
Langues vivantes étrangères			
- allemand	40	25	
- anglais	145	56	
- arabe	4		
- espagnol	55	30	
- hébreu			
- italien	15	6	
- chinois	3		
- néerlandais		1	
- polonais	1		
- portugais			
- russe			
Lettres classiques	40	28	
Lettres modernes	114	100	
Mathématiques	290	110	
Mécanique	30	8	
Musique	17	12	
Philosophie	47	16	
Sciences Economiques & Sociales	23	11	
Sciences physiques			
- opt. physique	135		
- opt. chimie	54		
- opt. physique et chimie		45	
- opt. physique et électricité appl.	19		
- opt. procédés physico-chimiques			
- opt. physique et phys. appliquée			
Sciences Vie, Terre et Univers	105	41	

CAPEs				
Sections / Disciplines	Ext.	Int.	3 <sup>ème</sup>	
Arts plastiques	130	25		
Documentation	180	50	20	
Ed. mus. et chant choral	90			
Histoire et géographie	730	80	10	
Langues vivantes étr.				
- allemand	125			
- anglais	1020	142	14	
- arabe	5			
- chinois	8	1		
- espagnol	400	53	10	
- hébreu	1			
- italien	58	18		
- néerlandais	1			
- portugais	2			
- russe	2			
- danois				
- grec moderne				
- japonais				
- langue turque				
- suédois				
- vietnamien				
Langue corse	3			
Langues régionales				
- basque	1			
- breton	2			
- catalan	1			
- créole	4			
- occitan-langue d'oc	4			
Tahitien	1			
Lettres classiques	170	6		
Lettres modernes	980	158	10	
Mathématiques	952	146	25	
Philosophie	30			
Physique et chimie	610	48	18	
Phys. et électricité appl.				
S. E. S.	67	20	3	
S. V. T.	370	58		
Ens. religieux catholique				
Ens. religieux protestant				
Coord. péda & ing. de form.				
CAPEPS				
Capeps	400	40		

CAPET		
Sections / Disciplines	Ext.	Int.
Génie mécanique :		
- construction		
- productique		
- maintenance véhicules etc.		
- microtechniques		
Génie civil :		
- structures et ouvrages		
- équip. techn. et énergie		
Génie industriel :		
- plastiques et composites		
- structures métalliques		
- bois		
- matériaux souples		
- matériaux moulés		
- verre et céramique		
Génie électrique :		
- électronique et automatique		
- électrotechnique et énergie		
- informatique et télématique		
Génie chimique		
Métiers de l'eau		
Génie optique		
Industries graphiques		
Arts appliqués		
Audiovisuel		
Technologie	132	18
Biotechnologies :		
- biochimie-génie biologique	28	
- santé-environnement	6	
Sc. et techn. médico-sociales	22	14
Techniques hospitalières		
Imagerie médicale		
Esthétique cosmétique		
Horticulture		
Economie et gestion :		
- éco-gestion administrative	45	11
- éco-gestion comptable	40	
- éco-gestion commerciale	49	17
- éco, informatique et gestion	15	
Hôtellerie-tourisme :		
- techniques de production		
- techn. de serv. et d'accueil		
- tourisme	8	

# Un mauvais coup

C'est, comme nous nous y attendions, hélas, en pleines vacances de Noël, que le ministère s'est, comme par hasard, enfin décidé à publier le **nombre de postes** mis cette année **aux concours** de recrutement ...

A... à peine plus d'un mois du début des premières épreuves, après, bien entendu, la clôture des inscriptions !

Cela manque pour le moins de la plus élémentaire correction, vis-à-vis des candidats, étudiants, MA, contractuels, vacataires, ou collègues déjà titulaires, qui ont du, une fois de plus, s'inscrire bien avant cette publication des postes, et opter totalement à l'aveugle, sans la moindre information, sans la moindre prévision, pour la préparation exclusive ou privilégiée de tel ou tel concours, interne ou externe, quand ils avaient le choix !

Le SNALC ne peut que protester, une fois de plus, contre cette désinvolture, dont le ministère de l'Éducation fait preuve systématiquement depuis longtemps – à l'exception, hélas unique, de l'an dernier ...

Est-il besoin d'ajouter que l'Éducation nationale fait, une fois de plus, très pâle figure ?

Aucune autre administration ne se permettrait cela, tant il paraît naturel et de simple honnêteté que tout concours affiche dès le départ le nombre de lauréats prévus !

En plus de ce retard, la **désastreuse politique du recrutement en "dents de scie"** continue plus que jamais !

**6 050 postes**, au total, **en moins**, cette année ! Après un rattrapage, certes déjà incomplet et insuffisant l'an dernier. Et le nombre de postes globalement, tous concours confondus – **23.500 – le plus bas depuis 2001 ...**

Les **CAPES** – en particulier en philosophie, en éducation musicale, en documentation (alors que les CDI sont surchargés de tâches nouvelles...) en histoire géographie, en lettres classiques et lettres modernes, en mathématiques – et encore plus le **CAPEPS** en EPS, alors qu'on est encore très loin d'appliquer les horaires complets en secondaire, sont **particulièrement frappés**.

Ici encore, le SNALC renouvelle la position qu'il exprime inlassablement depuis des années, quel que soit le ministère, quel que soit le gouvernement : recruter "*en dents de scie*", une année brusquement, un peu plus, l'année suivante beaucoup moins d'un seul coup, contribue hélas fortement à déprécier et à dévaloriser les concours, à compliquer leur préparation, voire à les mettre en péril, et à décourager durablement les candidats, dont nous manquons !

Certes, nous n'ignorons pas les évolutions démographiques. Mais l'**abandon de toute réflexion pluriannuelle**, au profit de choix purement annuels, au coup par coup, ne peut que recueillir la désapprobation totale du SNALC.

Jean-Claude GOUY

Concours PLP		
Sections / Options	Ext.	Int.
Maths-sciences physiques	210	33
Lettres-histoire	225	40
Langue vivante-lettres		
- anglais-lettres	80	8
- allemand-lettres	5	
- espagnol-lettres	10	2
- arabe-lettres		
Génie mécanique		
- construction	81	6
- productive	55	7
- maint. des véhicules etc.	48	13
- maint. syst. méc. automatisés	51	15
- microtechniques		
Génie civil		
- équip. techn. & énergie	22	7
- construction & économie	20	
- constr. et réalis. ouvrages	19	12
Génie industriel		
- structures métalliques	22	8
- bois	18	15
- matériaux souples	24	7
- plastiques & composites	7	3
- construction carrosserie		
- verre & céramique		
Génie électrique		
- électronique		
- électrotechnique & énergie	35	12
Industries graphiques	5	
Métiers de l'eau		
Génie optique		
Arts appliqués	50	8
Audiovisuel		
Biotechnologies		
- santé environnement	75	30
- génie bio-biochimie		

Concours PLP		
Sections / Options	Ext.	Int.
S.T.M.S.	20	10
Esthétique cosmétique		
Horticulture		
Génie chimique	8	
Comm. adm. & bureautique	56	13
Comptabilité & bureautique	66	14
Vente	95	18
Hôtellerie-restauration		
- org. & production culinaire	24	5
- services & commercialisation	20	
Coord. péd. & ingénierie formation		
Modelage mécanique		
Cycles et motocycles		
Outils		
Décolletage		
Industries papetières		
Bâtiment		
- maçonnerie	10	
- plâtrerie		
- couverture		
- tailleur de pierre		
- carrelage-mosaïque		
- peinture-revêtements	15	5
Staff		
Conducteurs d'engins de TP	5	
Fonderie		
Forge et estampage		
Entretien des articles textiles	4	2
Broderie		
Fourrure		
Mode et chapellerie		
Maroquinerie		
Cordonnerie		
Techni-verriers		
Verrerie scientifique		

Concours PLP		
Sections / Options	Ext.	Int.
Enseignes lumineuses		
Arts du bois		
Tourneur sur bois		
Sculpteur sur bois		
Ebénisterie d'art	7	
Marqueterie		
Doreur-ornemaniste		
Arts du métal		
Ferronnerie d'art		
Bijouterie		3
Gravure-ciselure		
Arts du feu		
Tapisserie-couture décor		
Tapisserie-garniture décor		
Sellier-garnisseur		
Arts du livre		
Reliure main		
Fleuriste		
Fleurs et plumes		
Costumier de théâtre		
Vannerie		
Coiffure	8	
Prothèse dentaire	5	
Conducteurs routiers	24	4
Métiers de l'alimentation		
- boulangerie	5	
- pâtisserie	1	
- boucherie	1	
- charcuterie		
- poissonnerie		
Employés techn. de collectivités		
Biotechnologies de la mer		
Navigation fluviale et rhénane		
Réparation carrosserie	14	10

# Agrégations : la peau de chagrin

Le SNALC ne peut que protester contre la parution trop tardive des postes mis aux concours tant internes qu'externes. Cette parution tardive complique inutilement les choix des étudiants et des collègues en début de carrière. De plus, dans le cadre de la Loi Fillon, le gouvernement s'était engagé à programmer sur plusieurs années les recrutements. Force est de constater qu'il ne tient pas parole !

Concernant plus spécifiquement les agrégations, si les diminutions de postes continuaient à ce rythme le concours risque de disparaître en moins de dix ans. Or il ne faut pas oublier que le nombre des promotions à la hors classe est une proportion des ayants droit (les

agregés ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon ) une diminution continue des postes mis aux concours tant externes qu'internes va, en une décennie, entraîner une diminution des possibilités de promotions surtout si le ratio promu/promouvables proposé dans le cadre de la LOLF était inférieur à celui, déjà insuffisant, prévu pour 2006 et 2007, soit 3,82 % des ayants droit.

N'oublions pas non plus que l'accès au grade d'agregé par liste d'aptitude est lui aussi fonction (1/7) du nombre de nouveaux postes effectivement pourvus à la rentrée précédente ... Une diminution des postes mis au concours entraîne donc aussi une diminution des possibilités de promotions pour les Certifiés et les PLP.

## Postes mis aux concours externes depuis 2003

sections/options	2003	2004	2005	2006
<b>Arts</b>				
option A arts plastiques	30	24	25	16
option B arts appliqués	14	12	14	10
<b>Biochimie-génie biologique</b>	17	14	14	11
<b>Economie &amp; Gestion</b>				
option A	28	22	23	16
option B	50	40	40	24
option C	40	32	36	23
option D	10	9	9	6
<b>E.P.S.</b>	40	32	36	15
<b>Génie civil</b>	28	21	23	16
<b>Génie électrique</b>	35	18	20	14
<b>Génie mécanique</b>	40	32	36	26
<b>Géographie</b>	40	35	39	29
<b>Grammaire</b>	10	8	8	5
<b>Histoire</b>	134	115	128	92
<b>Langues vivantes</b>				
Allemand	53	39	43	40
Anglais	158	130	145	145
Arabe	10	6	7	4
Chinois		1	3	3

sections/options	2003	2004	2005	2006
Espagnol	83	55	55	55
Hébreu		1	1	
Italien	16	13	15	15
Japonais	1			1
Néerlandais		1	1	
Polonais		1	1	
Portugais	3	2	3	
Russe	2	1	2	
<b>Lettres classiques</b>	62	53	60	40
<b>Lettres modernes</b>	150	135	150	114
<b>Mathématiques</b>	360	321	388	290
<b>Mécanique</b>	49	40	43	30
<b>Musique</b>	36	28	28	17
<b>Philosophie</b>	82	64	72	47
<b>S. E. S.</b>	34	30	33	23
<b>Sciences physiques</b>				
option chimie	72	65	72	54
option physique	185	162	180	135
option physique appliquée	19	19	19	19
option procédés phys. et chim.	10	9	9	
<b>S. V. T.</b>	198	160	160	105
<b>TOTAL</b>	<b>2099</b>	<b>1750</b>	<b>1941</b>	<b>1440</b>

Ajoutons à ces chiffres éloquentes que, cette année, il y aura 100 postes pour l'agrégation interne d'E.P.S. (!) contre 120 l'année passée il est vrai ... L'important n'est pourtant pas là ; l'important ce sont les "coups d'accordéon" que le SNALC dénonce depuis de nombreuses

années. S'ils répondent en effet à une logique (politique internationale, sociale, économique), ils ne répondent pas toujours aux nécessités pédagogiques.

Annie QUINIOU

**Un doute ? un problème ?  
un réflexe : consultez le SNALC !**



## Ne l'oubliez pas ...

Calendrier prévisionnel, sous réserve de modifications, annulations, retards, reports ...

### JANVIER

#### 2<sup>ème</sup> quinzaine

- Groupes de travail académiques de vérification des vœux et barèmes pour le mouvement **inter-académique** (dates fixées par chaque rectorat)
- 27 Date *limite* de saisie des candidatures listes d'aptitude et Intégration AE/PEGC, accès au corps des Agrégés, et Hors Classes/Classes Exceptionnelles Chargés d'Enseignement d'EPS
- 27 Date *limite* de candidature pour **Andorre** (dossiers demandés dès le 16 décembre)
- 30 Début des vérifications vœux et barèmes **détachés 29<sup>ème</sup> base** pour le mouvement *inter-académique* (PLP : 30 janv.; EPS : 31 janv. ; CPE : 31 janv. ; Agrégés, Certifiés et AE : 2 févr.)
- 31 Début des affectations **mouvements spécifiques** : Classes Préparatoires, Sections Internationales, classes de BTS, Théâtre Cinéma Audiovisuel, Chefs de Travaux ...
- 31 Date *limite* de candidature Agrégés, Certifiés, PLP, AE et PEGC Saint Pierre & Miquelon, et CPE Mayotte

### FEVRIER

- 03 Commissions paritaires nationales notation et avancement AASU et SASU

Si vous n'êtes pas directement intéressé(e) cette année, merci de détacher (en pages centrales) le dossier

## Spécial Promotions

de cette *Quinzaine* pour en faire profiter un(e) collègue

## Affectations sur Postes Spécifiques

Sous réserve de "glissements" de dates ou de prolongations de dernière heure ...

Classes préparatoires CPGE .....	1 <sup>er</sup> et 2 févr.
Sections Internationales .....	31 janv.
Chefs de Travaux .....	31 janvier
Classes de STS	
STI .....	31 janv.
sciences physiques .....	2 févr.
STE, Arts Appliqués .....	3 févr.
Théâtre Cinéma Audiovisuel .....	3 févr.
PLP postes à compétences particulières et Arts appliqués .....	3 févr.

**Attention : ces Groupes de Travail n'émettent que des propositions qui ne seront revues, complétées et officialisées que le 15 mars lors du Mouvement "inter"**

## Candidatures CPE pour Mayotte

date limite de saisie Internet  
**mardi 31 janvier**

## Candidatures Professeurs pour S<sup>t</sup> Pierre & Miquelon

date limite de saisie Internet  
**mardi 31 janvier**

Conditions et détails :  
voir BO n°1 du 5 janvier 2006

## Autorisations d'absence pour les Fêtes religieuses 2006

Autorisation à demander au chef d'établissement, en s'appuyant sur la circulaire Fonction Publique n° 901 du 23 septembre 1967 :

Fêtes orthodoxes :	21 avril et 1 <sup>er</sup> juin
Fêtes arméniennes :	23 février et 24 avril
Fêtes musulmanes :	11 avril et 24 octobre
Fêtes juives :	23-24 septembre et 2 octobre
Fête bouddhiste :	13 mai

# Ne rien voir ? ne rien entendre ? ne rien dire ? le SNALC fait tout le contraire

Un élève majeur a tenté d'assassiner un professeur dans un lycée professionnel. Le SNALC se déclare solidaire du professeur et condamne le geste insensé et barbare de l'élève qui se venge sauvagement d'une critique légitime.

Le SNALC-CSEN constate qu'à l'occasion de cette très grave affaire, on se renvoie les accusations les plus contradictoires : les uns se plaignent que l'administration n'ait pas pris au sérieux les menaces dont a été victime notre jeune collègue ; les autres prétendent que les chefs d'établissement font toujours leur devoir et signalent immédiatement les incidents comme l'exige le dispositif ministériel "SIGNA". Et voici le ministre de l'Education nationale qui propose la multiplication des caméras et même une permanence périodique de la police dans les établissements scolaires.

Or, ce que tout le monde semble oublier, c'est qu'un nombre considérable d'injures, d'insultes de toutes sortes, y compris de caractère sexiste quand ce n'est pas raciste, sont lancées tous les jours dans nos salles de classe, mais qu'il est très difficile d'en obtenir la sanction du fait même de leur nombre, que l'administration réclame systématiquement des rapports précis, répugne encore trop souvent à réunir les conseils de discipline et soupçonne plus ou moins clairement le professeur insulté d'être responsable du comportement des élèves quand elle ne fait pas son procès lors des conseils de classe en présence des délégués d'élèves et de parents : ainsi le professeur est naturellement incité, directement ou indirectement, à se mettre lui-même en cause et par conséquent à ne pas faire de rapport ni à demander la réunion des conseils de discipline ... jusqu'à ce que le drame éclate un jour et fasse découvrir les réalités cachées. Autrement dit, la pression physique et verbale vient bien des élèves et rend le travail des professeurs de plus en plus difficile, mais la pression psychologique et le manque de soutien qui viennent d'en haut dégradent davantage encore leur vie professionnelle.

Cette dégradation risque de s'accroître, puisque les nouvelles modalités de promotion "au mérite" vont pousser les professeurs à cacher ou minimiser les insultes ou les menaces dont ils pourraient être l'objet : il ne faudra pas porter atteinte à l'image de l'établissement !

Comme si tout cela ne suffisait pas, M. Claude Allègre, alors ministre de l'Education nationale, a préparé, et son successeur M. Jack Lang a publié avec Mme Ségolène Royal, en juillet 2000, une circulaire encore plus démagogique. Cette circulaire du 11 juillet 2000 (n° 2000-105) précise l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges et les lycées.

*"Avant toute décision à caractère disciplinaire, qu'elle émane du chef d'établissement ou du conseil de discipline, il est impératif d'instaurer un dialogue avec l'élève et d'entendre ses raisons ou arguments. La sanction doit se fonder sur des éléments de preuve qui peuvent faire l'objet d'une discussion entre les parties. La procédure contradictoire doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue, de s'expliquer et de se défendre [...] L'exclusion ponctuelle d'un cours [...] justifiée par*

*un manquement grave doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite au conseiller principal d'éducation et au chef d'établissement. [...] Dès lors que les punitions et les sanctions qui peuvent être prononcées dans l'établissement scolaire sont clairement définies, toute mesure qui a pour effet d'écarter durablement un élève de l'accès au cours et qui serait prise par un membre des équipes pédagogique et éducative en dehors des procédures réglementaires [...] est assimilable à une voie de fait susceptible d'engager la responsabilité de l'administration."*

La circulaire exige au passage que l'élève ne soit ni humilié, ni agressé verbalement, ni soumis à une vexation, toutes précautions qui ne s'appliquent pas de fait à l'égard des professeurs. Elle montre bien que désormais les élèves ont un arsenal judiciaire à leur disposition et à celle de leurs parents, qui peut à tout moment être utilisé contre le professeur ; il est tout aussi clair que le professeur qui porterait plainte à juste titre contre l'un de ses élèves se verrait très vite remis à sa place, violemment critiqué pour ne pas avoir compris la valeur du dialogue, l'efficacité de l'acte éducatif avec l'air de "Comment pouvez-vous vous attaquer à un jeune ?"

L'ensemble des textes qu'il faut connaître, respecter et appliquer aboutit de fait, même si c'est légal et obligatoire, à paralyser l'autorité en face d'élèves qui ont en réalité bien plus de droits que les fonctionnaires qu'ils ont en face d'eux. Le drame est que de plus en plus d'élèves le savent qui les apostrophent : "Madame, Monsieur, vous n'avez pas le droit de ..." du moins quand ils daignent vouvoyer leur professeur et rester polis.

C'est pourquoi le SNALC réclame tout simplement l'application de la loi et des décrets en vigueur qui rendent obligatoire la protection juridique et automatique du professeur par sa hiérarchie lorsqu'il est attaqué dans l'exercice de ses fonctions. Cette protection juridique est expressément prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983. On croit le connaître, mais il n'est jamais inutile de le citer : "La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. La collectivité publique est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs des menaces ou attaques la restitution des sommes versées au fonctionnaire intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer au besoin par voie de constitution de partie civile devant la juridiction pénale."

Ce qui manque, ce ne sont pas forcément des adultes supplémentaires dans un établissement scolaire, c'est la **volonté d'appliquer les textes réglementaires**. Si les élèves savent que leurs insultes, leurs agressions physiques ou verbales seront sévèrement sanctionnées par la loi et les tribunaux, ils réfléchiront à deux fois avant de continuer et les professeurs pourront travailler sans la peur au ventre et retrouver dans leurs classes la sérénité et l'enthousiasme habituels.

Frédéric ELEUCHE

*A noter dès à présent dans votre agenda ...*

# Le Congrès National du SNALC CSEN aura lieu à Montbéliard du 3 au 7 avril

Il est ouvert à tous les adhérents à jour de cotisation.

*Autorisation d'absence : de droit,  
consultez votre section académique pour les modalités pratiques.*

Seront à élire, à l'occasion de ce Congrès :

## **Bureau National**

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents
- 1 Trésorier
- 1 Administrateur Général
- 7 Secrétaires Nationaux :
  - Pédagogie,
  - Gestion des Personnels d'enseignement et d'éducation,
  - Implantation et Communication,
  - Enseignement technologique et professionnel,
  - Vie scolaire,
  - ATOS,
  - EPS
- 8 Membres

Les candidatures individuelles doivent être adressées au SNALC (4, rue de Trévisse – 75009 PARIS), entre le 60<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> jour précédant le début du Congrès (soit du 2 février au 9 mars), en recommandé avec accusé de réception.

## **Vérificateurs des Comptes**

- 3 titulaires, 3 suppléants

Ils ne peuvent être membres du Bureau National, et doivent appartenir à trois académies différentes. Si

deux candidats d'une même académie, l'un peut être élu titulaire et l'autre suppléant.

Candidatures reçues jusqu'au Congrès.

## **Commission des décharges**

- 3 titulaires

Ils ne peuvent être membres du Bureau National, et doivent appartenir à trois académies différentes.

Candidatures reçues jusqu'au Congrès.

## **Commission paritaire des litiges**

- 1 Médiateur
- 3 représentants des S 3, 3 suppléants

Médiateur : ni membre du BN, ni Président de S 3 en exercice. Représentants des S 3 : une seule candidature par S 3, hors celui du Médiateur.

Candidatures reçues jusqu'au Congrès.

S'y adjoindront 3 titulaires et 3 suppléants au titre du Bureau National.

## **Conseil Confédéral de la CSEN**

- 5 représentants du SNALC

Candidatures reçues jusqu'au Congrès.

# "Travailler autrement"

## Etre évalué en conséquence !

C'est dans le cadre général de la Loi FILLON, et celui plus particulier des politiques de discrimination positive, que la note de service n° 47 du 22 décembre 2005 prescrit, dans l'évaluation des enseignants pour la promotion à la hors classe, de valoriser *principalement* "l'implication en faveur de la réussite des élèves" et "l'investissement professionnel" *notamment* dans "les établissements où les conditions d'exercice sont difficiles".

Cette note ne prévoit d'attribuer dans le barème *aucun point* pour les concours, les titres et les diplômes : elle vise à **instaurer de fait la valorisation professionnelle corrélativement à la dévaluation des savoirs**.

### Un contre-modèle éducatif

En effet, le ministère prétend mettre en place un dispositif de promotion au "mérite" dans l'évolution de carrière des enseignants. Mais pourquoi introduire cette notion quand l'ancien système assurait aussi, peu ou prou, la promotion de professeurs méritants ? De toute évidence, c'est que la notion de mérite a changé depuis qu'on estime qu'il y a d'autres priorités pour l'école que celles liées à l'instruction proprement dite. Car pour l'administration, un professeur *méritant* ne devrait plus se contenter de préparer au mieux ses leçons, de les présenter correctement dans ses cours, de corriger ses copies, de participer à de multiples réunions et d'assurer surveillance et correction des examens, etc. Evidemment non, il ne suffit pas de *faire consciencieusement* son travail pour être méritant : et c'est donc qu'**il faut en faire plus !** Ou plutôt, c'est qu'**il faudrait travailler autrement**.

Qu'on en juge par la note de service qui propose d'évaluer les enseignants en fonction d'activités annexes à l'enseignement (suivi individuel et orientation des élèves, participation au projet d'établissement, au travail en équipes, accueil et dialogue avec les familles, actions de partenariat avec les autres services de l'État, les entreprises, les associations, etc.), de la mobilité géographique ou "fonctionnelle", de la bivalence et évidemment de l'affectation en ZEP. Or **l'évaluation doit départager les professeurs** : si les critères retenus sont exclusivement professionnels, la promotion au "mérite" ne peut que défavoriser les plus diplômés (qui se sont plutôt consacrés à la préparation de concours ou au travail de recherche). **Le nouveau dispositif d'évaluation dévalorise les qualités intellectuelles et les talents personnels au profit des pratiques pédagogiques et de l'investissement dans des missions d'insertion sociale.**

L'institution ne s'honore pas par le sort qu'elle réserve aux enseignants les plus savants, puisqu'elle ne pense pas devoir faire le choix de reconnaître la valeur du savoir et de la culture à l'école. Quant aux incitations visant à fidéliser les personnels dans les établissements d'éducation prioritaire, elles s'apparentent à un marchandage malhonnête : le ministère

pense pouvoir acheter les professeurs qui seront tenus d'acheter temporairement la paix sociale !

### L'obligation de résultat

Ainsi, la redéfinition du métier d'enseignant impose d'évaluer autre chose que la maîtrise d'un savoir et la capacité à le transmettre : **elle exige le dévouement** pour l'institution.

Mais le pire reste à venir avec la mise en place de la LOLF qui fera non seulement disparaître le traitement par corps et par grade, mais visera encore à rentabiliser les dépenses publiques. A ce titre, elle imposera une autre organisation du budget de l'Education, exigeant un meilleur rapport coût/efficacité dans le cadre d'une démarche de pilotage à l'échelon des établissements scolaires, ce qui aura également des conséquences dans le déroulement des carrières des personnels enseignants.

Le Rapport annexé à la Loi FILLON prévoyait par ce biais de "donner aux établissements une *responsabilité budgétaire plus grande* en fonction *d'objectifs pédagogiques clairement déterminés* dans le cadre d'un *contrat avec l'Académie*". Et surtout la circulaire n° 2005-067 (du 15 avril 2005) souligne que les dispositions de la LOLF placeront "**l'obligation de résultat** au cœur des principes qui régissent le pilotage de l'action éducatrice de l'Etat à ses différents échelons". On s'oriente vers plus d'autonomie pour les établissements scolaires, des objectifs définis sur le plan local en fonction des besoins économiques, une DGH et des missions adaptables, des agents plus "motivés" et des chefs plus "responsables" : mais aussi des personnels plus blâmables, notamment par leur évaluation en fonction des "résultats obtenus au regard des objectifs initiaux".

Il n'y a nul doute que le système éducatif ne s'oriente progressivement vers cette forme de contrôle institutionnel. Dans un ouvrage dirigé par Claude LESSARD et Philippe MEIRIEU, intitulé sans ambages **L'obligation de résultats en éducation** (paru en 2005), qui présente les mesures qui permettraient

enfin de remédier à "l'incompétence pédagogique" et au "défaut de performance des enseignants", on peut lire que "lorsqu'il y a obligation de résultats, l'évaluation n'est pas simplement un constat ou une description neutre de la situation... [elle] est un mécanisme vivant qui exerce une pression sur ce qui est évalué" (p.124).

Il reste à savoir comment estimer l'efficacité d'une action publique comme l'éducation. Evidemment, les seuls indicateurs quantifiables seront les taux de redoublements, les voies d'orientation et les succès aux examens. Mais seront-ils fiables pour juger du **niveau réel des connaissances acquises** quand on sait que ces taux sont déjà baissés ou haussés artificiellement ? L'instruction ne sera plus, dans cette logique de rentabilité maximale, que le reste négligeable des opérations comptables.

### La gangrène pédagogique

Dans une récente conférence consacrée à "l'évaluation dans le système éducatif" (18<sup>ème</sup> colloque international de l'ADMEE, 24-26 octobre 2005), Claude THELOT a pu proclamer qu'elle devrait "informer la société" et servir de "levier d'amélioration interne de l'école", ce qui imposerait selon lui qu'elle soit "définie avec les partenaires sociaux", qu'elle soit "diffusée" et qu'elle devienne "transparente", afin d'obtenir finalement, d'une part, l'intervention d'un "regard extérieur ... où des usagers de l'Ecole soient présents" et, d'autre part, "la participation de l'évalué".

En effet, d'une part, lorsque les enseignants ne peuvent plus faire valoir leur autorité par des titres nationaux, ils pèsent peu et leur légitimité sera ce

qu'en feront les "usagers" du service public. Mais dans un système qui sera rationnel, entièrement transparent et tourné vers l'efficacité maximale, les échecs seront dus aux défaillances humaines : ce seront donc les enseignants qui, pour leur incompétence, feront l'objet d'une accusation illimitée. C'est pourquoi, d'autre part, il faut qu'ils participent de plein gré à leur propre évaluation, pour s'inscrire dans les objectifs du système. Jean-Claude MILNER l'a parfaitement compris : "l'évaluation, dit-il, est la recherche méthodique, inlassable, extrêmement maligne, du consentement de l'autre" (*Voulez-vous être évalué ?* paru en 2003).

En lui substituant le mérite, l'évaluation remplace le savoir par une qualité qui n'est pas plus mesurable que l'abnégation, le sacrifice, la générosité, mais qui doit se traduire par certaines conduites, comme l'allégeance envers la hiérarchie, la docilité, le conformisme bien-pensant. L'administration pourra extorquer à moindre frais le surtravail des enseignants, obtenir d'eux un effort indéfini dans l'espérance illusoire d'une promotion incertaine : ils ne seront jamais assez méritants, vertueux ou de bonne volonté ! Elle aura un droit de regard sur leur pratique pédagogique et pourra multiplier leurs servitudes : il serait malséant qu'ils négligent l'importance de leur mission et qu'ils ne trouvent en elle la justification morale du devoir accompli.

**La boucle se referme donc dans une parfaite logique : la pédagogie par objectif conduit à l'obligation de réussite qui impose elle-même l'évaluation par le mérite.**

Guy DESBIENS

## Pédagogie et Economies font-elles bon ménage ?

Le CTPM du 9 janvier examine entre autres sujets la préparation de la rentrée 2007 (effectifs, postes, cartes scolaires). C'est au détour du document d'information que les syndicats et les organisations qui siègent dans ce comité ont découvert que l'horaire des classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> perdrait ½ heure hebdomadaire. Il s'agit donc, pour chaque année, de la moitié de l'horaire "non-affecté" que chaque établissement choisissait de donner à une (ou plusieurs) discipline(s).

Le SNALC a toujours protesté contre l'amputation des horaires affectés aux disciplines pour permettre la mise en oeuvre des IDD. Il constate qu'une fois encore, c'est l'horaire consacré à la transmission des connaissances qui est touché (même s'il s'agira de disciplines différentes selon les établissements), et juge la mesure inacceptable.

Dans le même temps, en visite à Tours, le Ministre de l'Education annonçait que la mise en place du socle commun impose une ré-écriture des programmes, qui seront allégés ...

Inutile d'épiloguer, pensez-vous ? et pourtant ...

Aujourd'hui le socle commun, que devraient maîtriser tous les élèves à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>, n'est pas défini, hélas !, puisque, au lieu de mettre en place les moyens nécessaires pour que tous les élèves puissent progresser, on nous annonce – officiellement – que tous maîtriseront le socle parce que le socle sera rabaissé ...

Quelle importance ?

Les indicateurs de performance seront à coup sûr positifs, et le Ministère de l'Education sera jugé efficace, si l'on s'en tient aux critères de la LOLF.

On doit pourtant se demander si ce choix d'une instruction au rabais, mal compensée par une intense "socialisation" péri-scolaire, correspond aux besoins des enfants et surtout de ceux qui, scolarisés dans les collèges "ambition réussite", ne peuvent compter que sur le système scolaire pour trouver un métier et une place dans la société.

Annie QUINIOU

# Journées Pédagogiques de l'APCEG

La nouvelle Association nationale des Professeurs de Communication, Economie & Gestion (APCEG) a vu le jour le 1<sup>er</sup> septembre 2005. L'APCEG, en tant que telle, a organisé pour la première fois les Journées Pédagogiques qui ont réuni au Lycée Rabelais à Paris une petite centaine de professeurs sur le thème fédérateur **Le Management des Organisations**.

Après deux conférences illustrant cette matière nouvelle du **Management des Organisations** (*Quoi de neuf en Management : apports théoriques et pratiques* et *Un exemple de Management : l'Office National des Forêts*), Monsieur **P.-A. BUCHER**, président de l'APCEG qui avait été reçu la veille par l'Inspection générale répondait aux questions des membres présents :

## Les BTS administratifs

La réforme ne pourra démarrer avant que les **projets européens** aient été choisis : **50** ont été déposés et **20** d'entre eux doivent être choisis. Le chantier est en cours mais **aucun horizon n'est fixé**.

## Les autres BTS

La **rénovation des programmes d'Economie & Droit** est prévue et le **Management** remplacera l'Economie d'Entreprise. Il est question, dans un avenir très proche, d'introduire le **Management au CAPET**.

## Le baccalauréat STG 2007

Les **modalités** seront **connues courant janvier**. Une réunion s'est tenue récemment dont l'objet était de présenter une note de service à caractère réglementaire sur l'organisation du bac. Les épreuves écrites d'**Economie & Droit** et de **Management** porteront

sur les programmes de Première et Terminale et se présenteront non plus sous forme de dissertations mais sous forme de questionnaires. Se posera le problème des livres loués dans les régions et rendus en fin de Première.

L'Epreuve Pratique sera divisée en deux parties :  
– une **étude** (12 h) dont les thèmes généraux seraient définis au plan général ;  
– un **projet** (16 h) qui ne serait **pas évalué en CCF** mais l'Inspection Générale souhaiterait que l'un des professeurs évaluateurs soit le professeur de spécialité de la classe de Terminale.

## La loi d'orientation sur l'apprentissage

Au niveau des BTS, la formation a lieu de plus en plus au sein d'établissements hors contrat. L'Education Nationale assurera seulement 8 % de l'apprentissage.

Ces Journées Pédagogiques ont, à travers conférences et ateliers, répondu en partie aux besoins de formation et d'information des professeurs. Elles constituent un moment privilégié de rencontres, d'échanges d'informations entre tous les participants : professeurs adhérents, syndicats. On ne peut qu'encourager leur pérennité.

**Madeleine GIROT**

*Professeur d'Economie et Gestion Administrative  
au Lycée du CREUSOT  
Représentant le SNALC aux JPS*

## Connaissez-vous nos sites Internet ?



[www.csen.fr](http://www.csen.fr)



[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

# La démocratisation des CPGE à marches forcées

Les récentes annonces présidentielles concernant la démocratisation des classes préparatoires ont, à n'en pas douter, suscité chez nos collègues de nombreuses interrogations. Ne citons que pour mémoire la création d'une **classe réservée aux enfants des banlieues au lycée Henri IV** : seuls quelques lycéens bénéficieront de cette mesure, prise essentiellement en raison de sa grande charge symbolique.

Mais réserver **un tiers des places** en classes préparatoires **aux élèves boursiers**, cela revient à pratiquement doubler leur proportion dans cette structure de l'enseignement supérieur qui en accueille moins que toute autre. Cela pose bien des questions dont certaines ont été abordées par Christian Margaria, président de la Conférence des Grandes Ecoles.

Cette mesure relève proprement de la **discrimination positive**, alors que la procédure informatisée de recrutement garantit actuellement l'égalité des chances par le fait que les professeurs ne savent pas si les étudiants qu'ils recrutent sont boursiers ou non. Ils se basent uniquement sur des éléments d'appréciation purement pédagogiques, avec pour seul souci de choisir des élèves susceptibles de réussir dans leurs classes.

Pour nous, Monsieur Margaria a raison de répondre que *"l'égalité des chances doit se fonder dans la durée sur la prise en compte de la nécessité de mieux accompagner en amont les lycéens issus de milieux défavorisés"*. A quoi sert de faire entrer en masse ces jeunes en classes préparatoires quand ils n'ont pas un niveau suffisant, si c'est pour les mettre en situation de grande difficulté ? La mise en place d'un système de tutorat dès la Première augmenterait leurs chances d'y accéder tout en ne les dispensant pas de fournir l'effort nécessaire à leur propre réussite.

Mais **les classes préparatoires ne sont pas une fin en soi**. Après les concours, il reste en général trois ans d'études avant l'entrée dans la vie active. Trois années généralement non rémunérées, dans une école éloignée du domicile et dont les seuls frais de scolarité sont parfois très élevés. Monsieur Margaria propose *"la création de bourses sociales d'excellence pour la durée complète de la scolarité dans le supérieur jusqu'au niveau master"*. C'est certainement nécessaire, mais loin d'être suffisant, car leur montant et surtout leur nombre risquent fort d'être en inadéquation criante avec les besoins.

Il est également question que les concours soient revus *"pour mieux prendre en compte les aptitudes tout autant que le bagage culturel"*. Pour nous, une telle proposition n'est pas à exclure *a priori*, mais

elle porte en germe le risque de diminution dans les épreuves de la part de réflexion au profit de la récitation du cours ou de la mise en œuvre de techniques standardisées.

Il nous semble utile de rappeler ici quelques-unes des impressions que nous avons retenues du colloque "Démocratie, classes préparatoires et grandes écoles" qui s'était tenu les 16 et 17 mai 2003 :

⇒ On comprend à la longue que l'ascenseur social est rarement direct : il monte plus volontiers d'un ou deux étages par génération. Les IUT et les STS sont plus demandés par les jeunes des milieux modestes car ils proposent un diplôme directement utilisable sur le marché du travail ; quitte à poursuivre ensuite en ATS si la situation de leur famille le permet, d'où l'importance de développer ce type de classes.

⇒ Par contre, les "classes moyennes" constituent une cible privilégiée pour les prépas, d'autant plus qu'elles constituent en général le premier stade d'intégration des populations immigrées.

⇒ On a beaucoup parlé d'évaluer d'autres compétences en modifiant la nature des épreuves de concours. Mais personne n'a su (ou osé) proposer des modalités concrètes.

⇒ Les chiffres sont cruels : 16 % des élèves du premier quartile des évaluations en sixième de 1993 sont entrés en prépa, seulement 4 % du deuxième quartile, 1 % du troisième et 0,2 % du quatrième... D'où le rôle essentiel du primaire dans la démocratisation de l'enseignement. S'il ne joue plus son rôle, toute la machine se grippe, quels que soient les efforts que l'on fournisse par ailleurs.

Pour notre part, nous pensons que par ces propositions, nos gouvernants s'achètent à bon compte une bonne conscience sociale. Sans chercher à savoir si ces dispositions sont les plus adaptées au public visé, sans leur donner la garantie de pouvoir mener à leur terme des études longues, ils s'évitent ainsi de se poser la vraie question : pourquoi le système scolaire est-il de plus en plus incapable de permettre à des jeunes de milieux défavorisés d'accéder valablement aux formations d'élite de l'enseignement supérieur ? Se poser cette question, ce serait mettre le doigt sur les nombreuses erreurs qui ont été commises depuis trente ans ; et il est plus facile de forcer la réalité des faits que de reconnaître qu'on s'est trompé depuis si longtemps.

**Dominique SCHILTZ**  
Commissaire paritaire national  
Chaires supérieures

# Bulletins de paye :

## quelques petites vérifications indispensables

On le sait, l'une des spécialités de l'Education nationale est de fournir aux professeurs leurs bulletins de paye avec au minimum un mois de retard ... Cela ne vous dispense pas pour autant, malgré la complexité de sa présentation, de procéder à quelques vérifications simples.

Il faut tout d'abord s'assurer de l'absence d'erreurs dans les informations indiquées en haut : vérifier, en particulier si vous êtes TZR et que vous exercez dans un autre établissement que votre établissement de rattachement, qu'il n'y a pas d'erreur à propos de votre établissement payeur ; de même, assurez-vous que votre grade, le nombre des enfants, votre échelon et votre quotité de temps partiel sont exacts. Assurez-vous également qu'un éventuel changement d'adresse ou un changement de domiciliation bancaire ait été pris en compte en vérifiant le bas du bulletin. Attention, il ne faut pas compter plus de deux mois pour qu'un changement d'échelon qui vous aura été notifié officiellement\* soit pris en compte. **En cas d'erreur à propos de toutes ces informations, signalez-le immédiatement au secrétariat de votre établissement.**

**Alors que beaucoup d'entres nous perçoivent des heures supplémentaires d'octobre à juin, assurez-vous que votre bulletin de salaires de novembre (voire décembre) les a bien pris en compte :** vérifiez que leur nombre est conforme à ce que vous avez signé sur votre VS, et notamment que les heures de première chaire ou pour service entre deux communes non limitrophes soient comptées en effectuant le calcul à l'aide du tableau simplifié ci-dessous (HSA mensuelles en € au 1/11/05).

	HSA hebdomadaire(s)				
	1 HSA	2 HSA	3 HSA	4 HSA	5 HSA
Certifié CN	138,40	253,74	369,08	484,42	599,76
Certifié HC	152,25	279,12	405,99	532,86	659,73
Agrégé CN	197,98	362,96	527,94	692,92	857,90
Agrégé HC	217,78	399,26	580,74	762,22	943,70

Soyez également vigilant à propos des sommes trop perçues qui vous sont enlevées : qu'il s'agisse d'éventuelles journées de grève ou d'HSA non payées parce que vous étiez en congé maladie, assurez-vous de la réalité du calcul. Il arrive par exemple fréquemment que des collègues n'ayant pas cours soit comptabilisés comme gréviste par des chefs d'établissement peu rigoureux.

En cas d'erreur positive ou négative sur votre traitement, faites une réclamation auprès du secrétariat de votre établissement et **n'hésitez pas à contacter le responsable académique du SNALC afin qu'il intervienne auprès des services gestionnaires du rectorat pour qu'elle soit corrigée le plus rapidement possible.**

Enfin, ne soyez pas étonné : désormais l'ISO est payée mensuellement et non plus par trimestre et c'est la CAF, et non plus les rectorats depuis le 1er juillet, qui verse les allocations familiales en début de mois, ce qui explique que ces dernières n'apparaissent plus sur le bulletin de paye.

François PORTZER

\* Attention :

- ce délai s'entend à partir de la notification officielle (par l'administration), et non après l'avis officieux du syndicat ... par ailleurs, les promotions de l'année (y compris à l'ancienneté, ou automatiques) se font toutes à l'issue de la CAPA ou CAPN correspondante, éventuellement, avec effet rétro-actif.
- en cas de promotion automatique (chevron etc.), soyez plus vigilant que d'habitude. Si vous vous rendez compte trop tard que vous n'avez pas été payé à votre indice réel, vous n'avez droit qu'à quatre années de récupération ... Les lois sont ainsi faites que l'Etat peut vous réclamer trente ans de trop perçu, mais que vous n'avez droit qu'à un retour en arrière de quatre ans à dater du jour de dépôt de votre demande.

Valeur du point, au 01.11.2005 : 53,711 €/an

## Nos Salaires revalorisés

Nos salaires ont été revalorisés de ... **0,8 %** au 1<sup>er</sup> novembre 2005.

S'ajoutent éventuellement au traitement, outre les heures supplémentaires et les indemnités diverses,

- une indemnité de résidence, minimum mensuel de 39,88 € en zone 1 et 13,29 € en zone 2 ;
- un supplément familial de traitement, minimum mensuel de 2,29 € pour 1 enfant, 70,82 € pour 2 enfants, 175,65 € pour 3 enfants, et 124,88 € par enfant supplémentaire.



# SOMMAIRE

## EDITORIAL

Redéploiement..... 1

## GESTION DES PERSONNELS

Contre les suppressions de postes .... 2

Le Paritarisme remis en cause ..... 2

Encore moins de promotions ? ..... 3

Pas de Trêve des Confiseurs ..... 3

Postes aux concours 2006 :

une chute désastreuse ..... 4

un mauvais coup ..... 5

Agrégations : la peau de chagrin ..... 6

Ne l'oubliez pas ..... 7

Postes spécifiques ..... 7

Mayotte, St Pierre & Miquelon ..... 7

Fêtes religieuses ..... 7

## VIE SCOLAIRE

Ne rien voir ... ..... 8

## PROMOTIONS

Accès Certifiés et P-EPS,

LA 72 & 80 ..... I

AE, intégrations D 70 & 89 ..... III

Accès Agrégés ..... III

Critères Hors-Classe ..... III

Hors-Classe Agrégés ..... IV

Hors Classe Certifiés,

P-EPS, PLP, CPE ..... IV

Hors-Classe PEGC ..... V

Classe Exceptionnelle

CE-EPS et PEGC ..... V

Hors-Classe CE-EPS ..... V

I-Prof ..... V

Fiches :

Accès Agrégés ..... VI

Hors-Classe Agrégés ..... VII

Hors-Classe Certifiés,

P-EPS, PLP, CPE : ..... VIII

## VIE SYNDICALE

Congrès National, élections ..... 9

## PEDAGOGIE

"Travailler autrement" ..... 10

Pédagogie et Economies

font-elles bon ménage ? ..... 11

Journées Pédagogiques

de l'APCEG ..... 12

La démocratisation des CPGE

à marches forcées ..... 13

## VIE PRATIQUE

Bulletin de paye : quelques petites

vérifications indispensables ..... 14

Adhésion, Cotisations ..... 15

EN BREF ..... 16

La Quinzaine Universitaire

SNALC - 4, rue de Trévisse

75009 PARIS

☎ 01.47.70.00.55

Directeur de la Publication :

Jacques MAZAUD

Maquette : Catherine TERS

Régie publicitaire MISTRAL MEDIA

365, rue Vaugirard - 75015 PARIS

☎ 01.40.02.99.00

Impr. DEPREZ - 62620 RUITZ

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trim. 2006

CP 1005 S 05585 - ISSN 0395-6725

Bi-mensuel 8 € - Abt 1 an 105 €

# Vos Commissaires Paritaires Nationaux

## ■ Chaires Supérieures (2 titulaires, 2 suppléants)

SCHILTZ	Dominique	Mathématiques	Lyc Faidherbe	59 Lille
MAZEROLLES	Odile	Sciences phys	Lyc Marcellin Berthelot	94 Saint Maur des Fossés
PISTER	Jean-Pierre	Histoire	Lyc Poincaré	54 Nancy
ADAMY	Françoise	Mathématiques	Lyc Lakanal	92 Sceaux

## ■ Agrégés (2 titulaires, 4 suppléants)

ROBREAU	Sébastien	Espagnol	Lyc H.Avril	22 Lamballe
SEITZ	Frédéric	Lettres classiques	Clg Franco-Allemand	78 Buc
BREUVART	Danièle	Mathématiques	Lyc Bellepierre	97 Saint-Denis (Réunion)
HOREAU	Béatrice	Lettres classiques	Détachement	A.E.F.E.
AGUILAR	Gilbert	Génie civil méca	Lyc A. Benoit	84 L'Isle sur la Sorgue
THIÉBAUD	Bernard	Lettres classiques	Lyc Montchapet	21 Dijon

## ■ Certifiés Hors Classe (1 titulaire, 2 suppléantes)

GOUY	Jean-Claude	Histoire Géographie	Clg Armand Lanoux	77 Champs-sur-Marne
TERS	Catherine	Lettres Classiques	Lyc Grand Air	33 Arcachon
PICHARD	Renée	Lettres Classiques	Lyc Jules Verne	44 Nantes

## ■ Certifiés Classe Normale (1 titulaire, 2 suppléants)

MOUGIN	Albert-Jean	Lettres Modernes	Clg Raymond Vergès	97 La Possession (Réunion)
HOUEL	Michèle	Anglais	Clg Voltaire	25 Besançon
KAYAL	Toufic	Mathématiques	Lyc A.d'Aquitaine - Poitiers	86 ZR Vienne

Affectation des futurs Lauréats des Concours  
comme stagiaires à la rentrée 2006 :

# inacceptable !!!

Le SNALC a reçu le 5 janvier le *projet* de Note de Service et de barème pour ces affectations. Dans la prochaine *Quinzaine*, tous les détails sur ce projet.

Mais, dès le jour même, le SNALC a vivement **protêté** auprès de la DPE contre ce qui est annoncé dans ledit projet : la **suppression pure et simple des groupes de travail nationaux** pour ces affectations, fin juillet / début août.

**C'est inadmissible !!!**

Le paritarisme représentants du personnel, élus SNALC et autres syn-

dicats / administration ne serait plus respecté.

La défense des collègues deviendrait très difficile, et se réduirait, sans la moindre clarté, sans transparence aucune, sans contrôle collectif au vu et au su de tous, à des "interventions" en catimini de chaque syndicat, dans les bureaux du Ministère !

Les pires erreurs et les oublis les plus regrettables risqueraient ainsi d'échapper à la vigilance de tous ...

**Jean-Claude GOUY**

## SNALC Etranger – Outre-mer

Nelle-Calédonie :	Mad. FERNIZON - B.P. 2251 - 98846 Nouméa Cedex - anais@canl.nc
Mayotte :	M. DOUCET-App' 109 - Quai Ballou - 97610 Dzaoudzi - Tél-Fax 02.69.61.32.43 xavier.doucet@wanadoo.fr
Polynésie Française :	M. BARNIER - BP 53159 - 98716 Pirae Tahiti - Tél. (00.689) 83.19.07 - president@snalc.pf
Wallis & Futuna :	M. MENARDO - B.P. 738 Vaitupu - 98600 Wallis & Futuna - T.Fax (00.681) 72.10.82 jpmen@wallis.co.nc
St Pierre & Miquelon :	M. DELAPORTE - B.P. 653 - 97500 St Pierre & Miquelon - T. 0508.41.41.66 - Fax 0508.41.73.04 delaporte@cheznoo.net
DOM (sauf La Réunion) :	M. OURMET - SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris - Tél-Fax 01.47.05.36.87 - snalc-ETOM@snalc.fr
Autres pays :	M. OURMET - SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 Paris - Tél-Fax 01.47.05.36.87 - snalc-ETOM@snalc.fr